

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 221.18 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

- En exercice : 93
- Présents ou représentés : 79
- Votants : 79
- Suffrages exprimés : 72 (72 pour et 7 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2018

Le trente octobre deux mille dix-huit, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-quatre octobre deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Laragne-Montéglin sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune d'Entrepièrres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Edmond FRANCOU représenté par M. Daniel NUSSAS à qui il a donné procuration
 - M. Damien DURANCEAU
 - M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Piarre : M. Eric ODDOU représenté par sa suppléante, Mme Elisabeth GILLIBERT
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Philippe AMIC
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX
 - M. Gino VALERA
 - M. Robert GARCIN
 - Mme Dominique MICHELENA
 - M. Michel JOANNET
 - M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR

- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH représentée par son suppléant, M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par son suppléant, M. Michel COUBAT
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par M. Jean-Christian BORCHI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Charly AUDIBERT
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Franck PERARD
 - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - M. Marcel BAGARD
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Michel AILLAUD à qui il a donné procuration
 - M. Michel AILLAUD
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Christophe LEONE représenté par M. Marcel BAGARD à qui il a donné procuration
 - M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO représentée par Mme Cécile LIOTARD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Frédéric BAFFERT
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS représenté par Mme Isabelle BOITEUX à qui il a donné procuration
 - M. Albert MOULLET représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI représentée par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Patrice COLOMBERO
- Pour la commune de Valdoule :
 - M. Gérard TENOUX
 - Mme Nathalie BOURGEAUD
 - Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Damien DURANCEAU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON

- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Sisteron : M. Christian GALLO
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : M. Jean-Philippe MARTINOD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

ORDRE DU JOUR : Transport scolaire : mode opératoire pour la prise en charge de la part famille

Par délibération n°166.18 du 30 juillet 2018, le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire, au titre de la compétence « action sociale », l'aide aux familles pour le financement du transport scolaire.

Le montant de la participation familiale annuelle pour le transport scolaire est fixé par le règlement de la Région et se décompose de la manière suivante 110 € par élève pour les demi-pensionnaires, 80 € pour les internes et 10 € pour les familles disposant d'un quotient familial inférieur à 700€. Ces tarifs sont applicables sur toute la Région PACA.

Un tarif dégressif est applicable de la manière suivante pour les élèves s'inscrivant en cours d'année :

Pour les demi-pensionnaires :

- Achat de la carte à partir du 1er janvier : 85 €
- Achat de la carte à partir du 1er avril jusqu'au 15 mai : 45 €.

Pour les internes :

- Achat de la carte à partir du 1er janvier : 65 €
- Achat de la carte à partir du 1er avril jusqu'au 15 mai : 35 €.

Sur le territoire de la CCSB, les 3 communes de la Drôme (Lachau, Laborel et Villebois les Pins) sont concernées par le règlement de la Région Auvergne Rhône Alpes qui fixe la participation familiale annuelle pour le transport scolaire à 93 € pour les élèves âgés de plus de 16 ans à la rentrée scolaire 2018-2019.

Le Bureau qui s'est réuni le 9 octobre 2018 propose de définir de la manière suivante les modalités de versement de l'aide aux familles pour le financement du transport scolaire :

Article 1 : Pour les familles résidant dans les Hautes-Alpes et dans la Drôme

Il sera demandé aux services « Transport » des deux Régions de transmettre à la CCSB la liste des élèves inscrits, avec les coordonnées du représentant légal et le montant de la participation réglé.

La part famille sera remboursée au réel facturé. A partir du listing, la CCSB adressera un courrier à chaque famille avec un formulaire qui devra être retourné, accompagné d'un justificatif de paiement et d'un RIB.

Si la famille n'est pas en mesure de fournir un justificatif de paiement, elle devra fournir une copie de la carte de transport.

Article 2 : *Pour les familles résidant dans les Alpes de Haute Provence*

Dans les Alpes de Haute Provence, les communes d'Entrepierres, Mison et Sisteron sont organisatrices secondaires de transport scolaire par délégation pour la Région. Dans ce cadre, la Région facture la participation des familles directement à la commune.

Pour mémoire, la commune d'Entrepierres est aussi organisateur secondaire pour les communes de Saint-Geniez et Authon. La Région facture à la commune d'Entrepierres la totalité des enfants inscrits au transport scolaire de ces trois communes.

Les communes régleront les factures émises par la Région Sud Paca. Les communes de Mison, Sisteron et Entrepierres factureront la CCSB du montant du titre de recettes adressé par la Région sur la base de la participation des familles au transport scolaire.

Concernant le territoire de l'ex Communauté de Communes de la Motte Turriers ainsi que Valernes et Vaumeilh, par convention avec la Région Sud Paca, la CCSB a la délégation de gestion et d'organisation du transport scolaire pour l'année scolaire 2018-2019. Par conséquent, la Région facturera directement la participation des familles à la CCSB.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'acter les modalités de la prise en charge de la part famille ci-dessus exposées.
- d'approuver la mise en place de ce remboursement avant la fin du 1^{er} semestre 2019.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

